

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 167 Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Ascendanse Hip Hop (13^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention avec l'association Ascendanse Hip Hop ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ascendanse Hip Hop, 14, rue Olivier Messiaen (13^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant 10 000 euros est attribuée à l'association Ascendanse Hip Hop (7143/2016_07787) pour son projet « Ateliers de danse hip hop ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO